



## Notice D'accueil ANBG

2024

Notice d'accueil du boursier Gabonais de L'ANBG



### AVANT VOTRE DÉPART



### LES PIECES CONSTITUTIVES DE VOTRE DOSSIER

(Tout dossier incomplet sera classé sans suite)

- Envoyez votre dossier <u>COMPLET</u> au format <u>PDF</u> à <u>anbg.rentree@campusfrance.org</u> :
- ✓ Attestation de l'ANBG
- ✓ Copie de votre passeport (page des informations)
- ✓ Copie de votre visa (si vous l'avez déjà obtenu)
- ✓ Attestation de préinscription délivrée par l'espace Campus France à Libreville
- ✓ Certificat de scolarité et devis de formation
- ✓ Paiement de la CVEC (le cas échéant)



- ☐ Dans l'objet du mail vous devrez impérativement indiquer :
- ✓ Votre nom et prénom
- ✓ Ville d'affectation
- √ N°de Dossier ANBG mentionné sous le code barre de l'attestation de bourse
- ✓ Votre Jour d'arrivée en France
- Exemple: ASSOUMOUX Maria Laura //LILLE // 12000 300 ADL4 // Arrivée le XX/XX/202X



□ Dans le corps de votre mail, Vous devrez également indiquer : votre date d'arrivée en France (en communiquant votre billet d'avion), si vous souhaitez être hébérgé.e en résidence universitaire et votre numéro de mobile (français ou gabonais)

### AVANT VOTRE DÉPART



### MISE A DISPOSITION D'UN ACCUEIL



Prière de nous informer par mail vos coordonnées d'arrivée en France, en nous envoyant la copie de votre billet d'avion

### AU MOINS 48H AVANT LA DATE DE VOTRE VOL (72H SI VOTRE VOL EST PREVU EN WEEK END)

Il est important de noter que ces informations conditionnent la correcte mise en place de votre accueil à votre arrivée en France

### RESSOURCES

Il est fortement recommandé de vous munir d'une somme en espèces en Euros afin de garantir une autonomie d'un ou deux jours avant le paiement Western Union

### Votre arrivée en France

### DEROULEMENT DE VOTRE ACCUEIL

Sous réserve que les consignes données précédemment soit respectées. Vous serez accueilli.e à la sortie «Bagages» de l'aéroport par un chauffeur identifiable par une pancarte Campus France

\* En cas de problème, merci d'appeler le numéro d'assistance : +33 0800 578094

#### **VOUS ETUDIEZ EN REGION**

Selon la disponibilité de votre hébergement et/ou votre horaire d'arrivée en France vous serez dans l'une des situations suivantes:

- Vous serez transféré.e à la gare TGV de l'Aéroport Roissy CDG ou vers une gare dans Paris pour prendre le train vers votre ville d'affectation dans la journée (avec le billet que vous aurez reçu soit avant votre départ soit à l'aéroport)
- Vous serez transféré.e vers un hôtel dans Paris, en attendant la réception de votre billet de train pour le lendemain (où un jour ultérieur)
- Vous serez transféré.e vers l'agence Campus France avant d'être envoyé.e vers votre ville d'affectation.

### **VOUS ETUDIEZ EN REGION PARISIENNE**

Vous serez transféré.e soit vers Campus France soit directement au CROUS de Paris



### VOTRE ARRIVÉE EN FRANCE



Nous vous communiquerons par la suite les codes Western Union\* correspondant au versement de vos premières allocations mensuelles de bourse et votre trousseau de rentrée. Ce versement sera disponible dans le(s) bureau(x) Western Union de votre ville d'affectation

\* Les paiements Western Union ne pourront être mis en place que pour les boursiers majeurs. Les boursiers mineurs devront s'assurer de nous communiquer le nom d'une personne majeure de confiance dans leur ville d'affectation afin que nous éditions le versement au nom de ce tuteur. Ce tuteur devra remplir une attestation sur l'honneur, nous transmettre sa pièce d'identité et s'engager à verser au boursier 100% de la somme reçue par Western Union. Le paiement des allocations sera effectué par ce biais jusqu'à la majorité de l'étudiant (Le formulaire ci-joint)



### LE LOGEMENT CROUS

Les étudiants ayant manifesté leur souhait d'être logés en résidence universitaire recevront directement un mail leur indiquant l'adresse du logement qui leur a été attribué par le CROUS (toute réservation induit une participation aux droits de réservation d'un montant de 80€, prélevés directement sur votre allocation de bourse). Cette attestation peut être envoyée dans les jours précédant le départ, il est recommandé de suivre le lien indiqué dans la rubrique "information pratique" afin de suivre la procédure d'affectation.

### **VISALE**

Pour obtenir les clefs de votre logement vous devrez obligatoirement avoir souscrit à la garantie VISALE (www.visale.fr) et remettre le certificat à la résidence CROUS le plus rapidement possible. Le certificat n'est valable que 3 mois. Vous devrez également nous remettre ce certificat via la boîte mail: hebergement.visale@campusfrance.org

Les démarches sur VISALE sont gratuites, vous pourrez donc faire votre demande même avant votre arrivée en France.

\* Cette garantie ne concerne que les étudiants entre 18 et 📅 30 ans. Pour les étudiants ne pouvant pas souscrire à VISALE, Campus France se portera garant.





Une fois que vous serez installé.e, vous devez impérativement téléverser les documents suivants (en format PDF) sur Mons Espace Boursier Campus France (MEB):

### https://beneficiaires.campusfrance.org/:

☐ Cop	e du jus	stificatif d'a	rrivée en	France (	(tampon (	d'entrée)	
-------	----------	----------------	-----------	----------	-----------	-----------	--

- ☐ Certificat de scolarité
- ☐ Devis de formation ou facture acquitté de vos frais de formation
- ☐ Attestation de la CVEC (le cas échéant)
- ☐ Votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- ☐ Attestation d'affiliation à la sécurité sociale
- □ Votre attestation d'adhésion à une mutuelle complémentaire santé :
  - 1.échéancier annuel
  - 2. Carte tiers payant
  - 3. Attestation de responsabilité civile.

(Vous serez remboursé.e à hauteur de 264€ pour la mutuelle) Tous dossier incomplet, ou non conforme, sera systématiquement classé sans suite et la mise en place des allocations et les remboursements suspendue.

Tous dossier incomplet, ou non conforme, sera systématiquement classé sans suite et la mise en place des allocations et les remboursements suspendue.

Prière de respecter les délais afin d'éviter tout retard dans le versement de votre bourse ou dans le remboursement devos prestations.

### POUR PLUS D'INFORMATION













### Nous envoyer votre RIB



Afin de mettre en place vos allocations mensuelles après votre arrivée, vous devez nous faire parvenir votre RIB dès l'ouverture de votre compte bancaire (obligatoire pour tous les étudiants boursiers ayant plus de 18 ans).

Merci d'envoyer le <u>document en format PDF</u> sur Mon Espace Boursier

https://beneficiaires.campusfrance.org/

•

### 1 = Certificat de scolarité définitif\*



Date limite de réception

31 OCTOBRE



Date limite de réception

**31 MARS** 

3 - Evaluation du 1er

semestre



En cas de non réception, la bourse est suspendue le:

**1ER MAI** 





En cas de non réception, la bourse est suspendue le:

1ER DECEMBRE

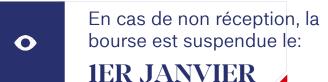


Attestation de sécurité sociale Echéancier Mutuelle Carte tiens payant et Attestation de responsabilité civile



Date limite de réception

30 NOVEMBRE



### **4 = Résultats** définitifs



Date limite de réception

30 SEPTEMBRE



En cas de non réception, la bourse est suspendue le:

1ER NOVEMBRE





### ANNEXES



Je soussigné MR /MME X,

Père / Mère, de XXXX, née le XXXX, agissant en qualité de responsable légal, autorise mon fils / fille : XXX

A voyager et à séjourner seul au sein de tout hôtel ou auberge de jeunesse, ou résidence étudiante.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A ... le « date ».

Annexe : Ce Document est accompagné de la pièce d'identité du parent

Nom/prénom boursier :									
Numéro Dossier Campus France bo	ursier :								
Date de naissance :									
Nom établissement d'études :									
Adresse établissement d'études :									
	А	(ville), le	(date)						
		<i>'''</i>	,						
Objet : Versement de la bourse à u	n tuteur ou tiers (cas des	étudiants mineurs)							
ATTESTATION SUR L'HONNEUR									
Madame, Monsieur,									
		. 1/1							
Je soussigné(e), « «		atteste sur l'honneur, autoriser er mon allocation de bourse en mon							
nom et me la remettre jusqu'à ce q	<u> </u>								
Fait pour servir et valoir ce que de c	droit.								
Signature									

Nom/prénom tiers ou tuteur :				
Adresse :				
Tél:				
Mail:				
Numéro Dossier Campus France bou	rsier :			
	Α	(ville), le	(date)	
Objet : Versement de la bourse à	un tuteur ou tiers (c	as des étudiants mineurs)		
ATTES	STATION SU	R L'HONNEUR		
Madame, Monsieur,				
Je soussigné(e), «	- ::			
d'encaisser la bourse de l'ét m'engage à lui remettre la to	, ,		on nom et ir un compte	
bancaire courant le	(date de la			
Fait pour servir et valoir ce c	que de droit.			
Signature				





### NOTICE DE RENTRÉE ANBG

2024

GUIDE DE L'ETUDIANT BOURSIER RECURRENT GABONAIS



### Chers boursiers ANBG,

Dans le cadre de la gestion des bourses du Gouvernement gabonais, Campus France vous prie de trouver dans cette notice, les informations relatives au maintien de votre bourse pour cette rentrée académique.

Rentrée Universitaire

1 - Votre suivi pédagogique

### Votre suivi pédagogique



### **Espace e-bourse**



Nous vous prions de vous assurer d'avoir transmis sur <u>votre espace e-bourse</u> ainsi que sur <u>Mon</u> <u>Espace Boursier CAMPUS FRANCE (MEB)</u>:

- Vos relevés de notes du 1er semestre
- Vos résultats définitifs
- Le formulaire des résultats Campus France complété par vos soins et ceux de votre responsable de formation

### Certificat de scolarité



- → Dès lors que vous en êtes possession, merci de bien vouloir déposer <u>sur e-bourse</u> et sur <u>Mon</u> <u>Espace Boursier CAMPUS FRANCE (MEB)</u>: votre certificat de scolarité définitif\* de l'année académique nouvelle.
- → \*Attention: les attestations d'inscription ne sont pas considérées comme des pièces recevables par notre agence comptable

https://beneficiaires.campusfrance.org/



### La notification officielle De votre statut de boursier

La commission technique d'attribution des bourses se tient régulièrement au sein de l'ANBG en période de rentrée académique. A l'issue des délibérations, les décisions d'attribution de bourse, de maintien de bourse ou de suppression sont émises.

L'attestation téléversée par l'ANBG sur votre espace e-bourse doit impérativement être téléversée par vos soins sur <u>« Mon Espace Boursier » CAMPUS FRANCE pour toute reconduction de votre bourse.</u>

https://beneficiaires.campusfrance.org/

## Vos frais de formation



Skills & Friends for life

Les frais de formation de votre établissement sont pris en charge en totalité.

- Pour que Campus France procède au paiement de vos frais de formation directement auprès de votre école ou pour que Campus France vous rembourse, merci de charger sur Mon Espace Boursier:
  - Le devis de vos frais de formation de l'année académique
  - La facture acquittée à votre nom de la somme avancée à votre établissement

https://beneficiaires.campusfrance.org/

4 - Le Crous

### Votre hébergement en chambre CROUS



Si vous êtes dans votre cycle d'étude, vous avez été sensibilisé par la campagne de maintien en résidence universitaire et Campus France a effectué une demande pour vous maintenir dans votre chambre auprès du CROUS, directement.

Si vous changez de cycle ou d'académie d'étude et que vous êtes en possession de votre attestation de bourse et de votre certificat de scolarité, vous devez nous écrire à la boite anbg.boursiers@campusfrance.org.

Nous vous prions de bien vouloir noter que toute réservation effectuée par Campus France auprès des CROUS <u>engage de votre part des droits de réservation de 80€</u>, qui seront prélevés automatiquement sur l'allocation de bourse du mois suivant votre affectation.

### CHECK LIST des pièces justificatives

### Reconduction de la bourse

- ☐ Transmission des résultats de l'année précédente
- ☐ Transmission de l'attestation du bourse ou de maintien de l'ANBG
- Transmission du certificat de scolarité
- ☐ Transmission du devis des frais de formation

### Indemnités

- \* Trousseau de rentrée
- ☐ Transmission du certificat de scolarité définitif
- ❖ Indemnité de thèse
- Transmission de la lettre du directeur de thèse attestant de l'avancée des travaux et des nécessités du versement de l'indemnité (versement unique au cours du cycle doctorat, payable à compter de la 2ème année de doctorat)

### Remboursements

- Frais de scolarité et de formation
  - Facture acquittée ou quittance à votre nom
- CVEC
  - Récépissé de paiement avec QR code
- Complémentaire santé
  - ☐ Carte de tierspayant
  - Facture acquittée ou échéancier à votre nom
  - Preuve de couverture « responsabilité civile »







Campus France vous souhaite une bonne année universitaire!





Liberté Égalité Fraternité







## VOTRE ASSURANCE





GUIDE



### SI VOUS ÊTES ÉTUDIANT INSCRIT DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN FRANCE

Dès votre arrivée en France et en possession de votre certificat d'inscription, vous devez vous inscrire auprès de l'Assurance Maladie française en vous rendant sur le site dédié aux étudiants internationaux : https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/

Cette démarche est gratuite et obligatoire s'il s'agit de votre premier séjour en France.

Il suffit d'y renseigner diverses informations (votre identité, vos coordonnées personnelles...) et d'y déposer les documents demandés (certificat de scolarité, document d'identité, Visa, validation VLS TS, copie intégrale de votre acte de naissance...). Regarder le tuto suivant pour vous aider à vous inscrire :

#### https://www.youtube.com/watch?v=iAZDcb0cgJI

Votre dossier est immédiatement transmis à votre CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de résidence pour traitement.

Vous recevrez rapidement un numéro de sécurité sociale signifiant que vos droits à l'Assurance Maladie sont ouverts. Vous pouvez alors accéder au système de soins français.

Vous recevrez dans un second temps les documents pour effectuer votre demande de Carte Vitale.



### CAS PARTICULIERS:

- Si vous avez déjà bénéficié de la sécurité sociale française lors d'un précédent séjour en France, alors vous devez directement vous adresser à votre CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de résidence afin de faire une demande de réouverture de vos droits à l'Assurance Maladie.
- Les étudiants en provenance de l'Union Européenne et en possession de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) qu'ils auront demandé dans leur pays d'origine avant leur départ pour la France, n'ont pas à s'inscrire à la sécurité sociale française dans la mesure où leur CEAM leur permet de bénéficier d'une prise en charge de leur frais de santé. Ceux qui ne possèdent pas de CEAM, doivent s'inscrire sur le site dédié aux étudiants internationaux.



#### A QUOI SERT L'ASSURANCE MALADIE?

Elle protège la santé de tous et rembourse tout ou partie de vos frais de santé en cas de maladie ou de maternité

#### **COMPLÉMENTAIRE SANTÉ UNE FOIS INSCRIT À LA SÉCURITÉ SOCIALE FRANÇAISE**

Dès réception de votre attestation de droits à l'Assurance Maladie, il convient de la transmettre immédiatement à votre responsable de dossier à Campus France.

Pour une meilleure prise en charge des frais de santé, il vous est recommandé de vous affilier à une complémentaire santé.

Si vous êtes boursier du gouvernement français, à réception de votre attestation de droits à l'Assurance Maladie, Campus France souscrira pour vous une complémentaire santé auprès d'un assureur sans aucun frais et aucune démarche supplémentaire de votre part. La complémentaire proposée par Campus France comprend également la responsabilité civile vie privé / vie universitaire (assurance obligatoire en France) ainsi que le rapatriement.

#### COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME DE SANTÉ FRANÇAIS?

Afin de mieux comprendre le système de soin français, la nécessité de déclarer un médecin traitant et le mécanisme du tiers payant et des remboursements, Campus France a fait un tutoriel que nous vous invitons à visionner :

https://www.youtube.com/watch?v=wtClbLbPjTE

### ETUDIANTS ET STAGIAIRES **QUI NE PEUVENT PAS BÉNÉFICIER DE L'ASSURANCE MALADIE FRANÇAISE**

Les personnes qui ne peuvent pas être affiliés à la sécurité sociale française ou qui effectuent la totalité de leur mobilité à l'étranger, peuvent, en fonction des programmes de bourse dont ils dépendent, bénéficier d'une assurance souscrite pour eux par Campus France auprès d'un groupement d'assureurs géré par April International. Ils seront alors couverts pour leurs frais de santé, la responsabilité et le rapatriement.

Si cette prestation est prévue dans le cadre de votre bourse, il suffit pour en bénéficier de confirmer à votre responsable de dossier votre arrivée sur votre lieu de séjour dès le premier jour de votre mobilité. Vous recevrez alors une communication par email de l'assureur qui vous permettra de télécharger leur application et de créer votre espace personnel afin d'effectuer ensuite toutes vos démarches en ligne et récupérer tous vos documents d'assurance.

#### **ATTENTION**

Attention, tant que vous n'avez pas informé Campus France de votre arrivée, vous n'êtes pas assuré. Toute dépense médicale engagée restera entièrement à votre charge.



Liberté Égalité Fraternité







# VISAS ET TITRES DE SÉJOUR





GUIDE



### VOS DEMARCHES LORS DE VOTRE SEJOUR EN FRANCE

La validation du visa et la demande de renouvellement du titre de séjour se font en ligne sur la plateforme ANEF (Administration Numérique des Etrangers en France). Vous pouvez y accéder depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur.

### LES PUBLICS CONCERNES PAR L'ANEF



- Les étudiants détenteurs d'un VLS-TS étudiant ou VLS-TS étudiant mobilité
- Les ressortissants algériens munis d'un VLS « étudiant »
- Les étudiants détenteurs d'un VLS étudiant mobilité
- Les détenteurs d'un titre de séjour pour un autre motif que celui « étudiant »
- Les détenteurs d'un titre de séjour étudiant (hors VLS-TS étudiants)



### LA VALIDATION DU VISA VLS-TS (VISA LONG SEJOUR VALANT TITRE DE SEJOUR)

La première démarche à effectuer lors de votre arrivée en France est de valider votre visa, directement en ligne sur l'ANEF. Nous vous conseillons vivement de le faire dès votre arrivée en France pour ne pas oublier et ne pas vous retrouver dans une situation périlleuse par la suite.

Votre visa doit être validé au plus tard dans les 3 mois qui suivent votre arrivée en France.

Cette démarche vous permet de :

- Rester en règle sur le territoire français pendant toute la durée de validité de votre visa.
- Quitter la France, au-delà des 3 mois qui suivent votre arrivée, sans avoir besoin d'un visa pour revenir.

Les 3 premiers mois qui suivent votre arrivée, vous pouvez librement quitter la France et y revenir, même sans avoir validé votre VLS-TS.

Au-delà des 3 mois, si vous n'avez pas validé votre VLS-TS, vous devrez demander un nouveau visa pour revenir en France.



### CAS PARTICULIERS

#### LES VISAS MINEURS SCOLARISES

Celui-ci n'a pas besoin d'être validé en ligne. Ce visa, qui autorise plusieurs entrées, permet également de revenir en France et autorise la libre circulation dans l'Espace Schengen (pendant la durée du

En revanche, si vous atteignez l'âge de 18 ans pendant la durée de votre visa, vous devez solliciter une carte de séjour dans les 2 mois suivant votre majorité au plus tard, en vous rapprochant de votre préfecture de lieu de résidence.



### ES DEMANDES ET RENOUVELLEMENTS DE TITRE DE SEJOUR

Les premières demandes et renouvellements de titre de séjour se demandent en ligne sur l'ANEF.

Campus France a créé <u>un tutoriel pour vous</u> <u>aider à déposer votre demande ou renouvellement de titre de séjour en ligne.</u>

Attention: Les demandes de renouvellement de titres de séjour étudiant doivent être déposées au plus tôt 4 mois avant la date de fin de validité de votre titre en cours et au plus tard 2 mois avant la date de fin de validité du titre en cours.

Nous vous invitons à respecter scrupuleusement ce délai afin d'éviter de devoir payer une majoration et d'engendrer un retard dans le traitement de votre dossier.

Les préfectures sont les seules compétentes pour délivrer ou non un titre de séjour. De même, Campus France n'est pas responsable des délais de traitement de ces dossiers qui comprennent aussi la fabrication matérielle des titres de séjour.

Vous devrez toujours vous déplacer auprès de l'autorité compétente (Préfecture de votre lieu de résidence) pour retirer votre titre de séjour, après réception du SMS indiquant que votre titre est disponible. Si vous n'avez pas reçu de SMS indiquant que votre titre est prêt au plus tard 3 mois après avoir reçu l'attestation de décision favorable, contactez la préfecture de votre lieu de résidence.



Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter le service de soutien utilisateurs, assuré par le Centre de Contact Citoyen (CCC) directement depuis votre espace ANEF via le formulaire de contact ou par téléphone au

#### **%0806 001 620** € **001 620** €

Vous pouvez également nous contacter à l'adresse suivante si vos difficultés persistent:

#### 

Attention : lorsque vous écrivez à cette adresse, vous devez joindre à votre courriel :

- votre numéro de boursier Campus France
- le scan de votre visa/titre de séjour
- tout document qui peut aider à la compréhension de votre demande
- un numéro de téléphone sur lequel nous pouvons vous joindre



#### CAS PARTICULIERS

Les personnes détentrices des titres suivants doivent se rapprocher de la Préfecture de leur lieu de résidence pour effectuer leurs démarches :

- Les étudiants détenteurs d'un visa de court séjour-concours
- Les jeunes majeurs non détenteurs d'un visa ou détenteurs d'une CARTE RLD-UE
- Les jeunes majeurs détenteurs d'un VLS-T mineur scolarisé

#### LES VISAS TALENTS

Le Passeport Talent : carte de séjour pluriannuelle d'un étranger en France

Si vous êtes étranger et souhaitez travailler en France plus de 3 mois, vous pouvez bénéficier d'une carte de séjour pluriannuelle passeport talent. Cette carte vous est délivrée dans plusieurs situations, notamment si vous êtes hautement qualifié, si vous êtes chercheur, investisseur ou encore artiste... Elle est valable 4 ans maximum et renouvelable.

Pour en savoir plus sur le Passeport Talent :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16922

Pour en savoir plus sur le Passeport Talent Chercheur :

https://www.campusfrance.org/fr/le-visa-long-sejour-passeport-talent-chercheur

### LES TARIFS

Vous devrez vous acquitter d'une taxe dont le montant varie selon votre statut « étudiant » ou « scientifique ». Ce montant vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera adressée.

### **QUELQUES ADRESSES UTILES**



Guide de vos droits et textes de référence :

Site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : http://www.diplomatie.gouv.fr

Site internet sur le droit au travail des étrangers https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N107

Textes de référence :

Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Décret n° 46-1574 du 30 juin 1946 modifié (Journal Officiel du 7 mai 1999), www.legifrance.gouv.fr